



FEDERATION GENERALE DES FONCTIONNAIRES FORCE OUVRIERE

46, rue des Petites Ecuries - 75010 PARIS

Tél : 01.44.83.65.55 - Fax : 01.42.46.97.80

E-mail : contact@fo-fonctionnaires.fr - Site : <http://www.fo-fonctionnaires.fr>

Marylise LEBRANCHU
Ministre de la Réforme de l'Etat, de la
Décentralisation et de la Fonction
publique
80, rue de Lille
BP 10445
75327 PARIS Cedex 07

PARIS, le 15 octobre 2013

Madame la Ministre

Les instances de la FGF-FO ont analysé et débattu du projet de protocole d'accord concernant les risques psychosociaux.

Elles reconnaissent les évolutions apportées à ce projet d'accord dont une grande partie découle de la prise en compte des amendements de notre délégation FO.

Pour autant, comme nous l'avons maintes fois exprimé en réunions, ce protocole d'accord se contente de traiter les conséquences des risques psychosociaux mais en aucun cas ses causes.

Ce protocole coïncide avec la présentation du projet de Loi de finances 2014. Comme vous le savez ce PLF devrait entraîner la suppression de plus de 13 000 ETP pour les départements ministériels présentés comme non-prioritaires notamment ceux de la Défense, de l'Economie et des Finances et de l'Ecologie.

Cela signifie, alors même que le gouvernement veut réduire les risques psychosociaux par cet accord, qu'il va les intensifier sans commune mesure en réduisant les effectifs. Pour Force Ouvrière c'est inacceptable.

Les agents vont donc être soumis à de nouvelles surcharges de travail, voire devront abandonner certaines missions. Par voie de conséquence, les usagers mécontents du service public rendu ou des délais d'attente accentueront la pression sur les agents publics.

Comme nous avons pu le constater depuis 7 ans, cette pression engendre même de plus en plus d'agressions sur les fonctionnaires en charge d'accueillir le public.

.../...

Enfin, en plus de la dégradation des conditions de travail, le PLF 2014 continue de préconiser le gel des traitements pour la quatrième année consécutive (du jamais vu...) et de diminuer les déroulements de carrière des fonctionnaires.

Gel de la valeur du point d'indice, diminution des mesures catégorielles, autant d'éléments qui, associés à la dégradation des conditions de travail, vont être perçus à juste titre par les fonctionnaires comme un manque flagrant de reconnaissance de leurs missions.

En résumé, un cocktail détonnant auquel s'ajoute le climat anxigène créé par la Réate 2 et l'Acte III de décentralisation.

Pour la FGF-FO, la priorité est donc bien d'améliorer les conditions de travail, d'arrêter les suppressions de postes, de stabiliser les services et les missions et d'offrir un déroulement de carrière valorisant aux agents.

La FGF-FO considère qu'il n'est pas de son rôle, dans ce contexte d'austérité, de trouver des palliatifs à une situation imposée par le gouvernement.

Pour toutes ces raisons, la FGF-FO ne signera donc pas ce projet de protocole d'accord.

Nous vous prions de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de notre considération distinguée.



Christian GROLIER,
Secrétaire Général.